

- “ 87. Droits et devoirs du 1er Vice-Président.
 “ 88. Droits et devoirs du 2nd Vice-Président.
 “ 89. Droits et devoirs du Secrétaire Général.
 “ 90. Droits et devoirs du Trésorier Général.
 “ 91. Le Secrétaire est, de droit, Inspecteur Général.
 “ 92. Droits et devoirs du Médecin-en-chef.
 “ 93. Droits et devoirs du premier Médecin-Examineur.
 “ 94. Devoirs des Auditeurs.
 “ 95. Fonctions des Commissaires-Ordonnateurs.
 “ 96. Nominations et fonctions des Médecins-Examineurs.
 “ 97. Gratuité des fonctions de directeurs; exception faite en faveur de certains officiers.
 “ 98. Ordre du jour des assemblées régulières du Bureau de direction.
 “ 99. Assemblées régulières mensuelles du Bureau de direction. Assemblées spéciales: leur régie.
 “ 100. Nomination des percepteurs; leur commission; leurs attributions et leurs obligations.

CH. XII.

- Art. 101. Des comités permanents.
 “ 102. Juridiction du comité des finances.
 “ 103. Juridiction du comité pour l'admission et la réintégration des sociétaires.
 “ 104. Juridiction du comité d'enquêtes.

CH. XIII.

- Art. 105. Comité d'organisation et de législation: sa composition.
 “ 106. Juridiction de ce comité; comment il se recrute.

CH. IV.

- Art. 107. Assemblées des divers comités: sessions régulières ou spéciales.

CH. XV.

- Art. 108. Répartition des Fonds de L'Union Franco-Canadienne.
 “ 109. De quoi se compose le fonds de la Caisse des Malades.